



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	12	3	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 21 MAI 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 MAI 2026 à 19h, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Excusés avec pouvoir : Valérie DUSSERT donne pouvoir à Lauriane JOSSERAND ; Eddy JOSE donne pouvoir à Margaux TENDRON, Alain FAURE donne pouvoir à Jean-Louis GOUTEL. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du

Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Myriam CAPELLI est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La Maire ouvre la séance à 19h03

PV du 28 avril 2026 approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. DEL2026-05-01 : liste pour commission de contrôle des listes électorales
2. DEL2026-05-02 : Composition de la commission SPR délibération
3. DEL2026-05-03 : Candidature « petites cités de caractère »
4. DEL2026-05-04 : Complément de tarifs PIT
5. DEL 2026-05-05 : Réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie et résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général
6. DEL 2026-05-06 : Création d'un point d'information touristique au sein du camping en DSP
7. DEL 2026-05-07 : DM3 BP régularisation achat ancienne Trésorerie Publique

DEL2026-05-01 : liste pour commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser Mme La Maire de proposer à Madame la Préfète la liste suivante : Présidente de la commission : Valérie DUSSERT

- Titulaires : Majorité : Lauriane JOSSERAND et Eddy JOSE / Minorité : Daniel MORE et Claire-Lise GALLAND
- Suppléant : Mathieu FAURE / Minorité : Charlotte AMIRANTE

Remarques :

Josiane Chevalier : comme indiqué lors du dernier CM des vérifications juridiques ont été faites : les adjoints et les délégués ne peuvent ni présider, ni être membre de cette commission. La compétence d'inscrire ou radier une personne est de la compétence du maire. Cette commission a pour objet de contrôler ces décisions. Il est donc logique que l'exécutif ne puisse être juge et partie.

Jean-Louis Goutel : 7 membres éligibles, 3 conseillers qui appartiennent à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 de la liste qui a obtenu le moins de sièges.



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

DEL2026-05-02 : Composition de la commission SPR délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, que cette délibération est retirée et sera votée au prochain conseil, après nouvelle vérification juridique.

Remarques :

Charlotte AMIRANTE : La Maire serait membre de droit mais pas titulaire. Propose de la retirer.

Josiane CHEVALIER : acte que la délibération est retirée.

DEL2026-05-03 : Candidature « petites cités de caractère »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer un dossier de candidature : au dispositif du Conseil Régional AURA dénommé "villages remarquables" qui accompagne financièrement les communes candidates à la marque nationale "petite cité de caractère" et à cette marque, auprès de l'association régionale « petites cités de caractère ».

Remarques :

Une 1ère séance de travail avec la coordonnatrice régionale a permis de bien cerner les attentes de la commission nationale et les aides possibles, en particulier celle du conseil régional qui accompagne les communes qui se lancent dans cette démarche, dans le cadre de son dispositif « villages remarquables ».

Mens serait ainsi la 3ème petite cité de l'Isère, après Crémieu et St Chef.

Ce projet ne comporte que des avantages : Accès à une marque nationale pour développer un tourisme durable toute l'année ; Ingénierie auprès d'un réseau ; Financements pour accompagner.

Il s'agira d'établir un projet global qui valorise tous les patrimoines, historique, naturel, immatériel, qui englobe tous nos investissements sur 5 ans et qui fédère tous ceux qui voudront bien y participer.

Des premiers contacts ont été pris avec nos partenaires institutionnels (CCT, CD, CR, Etat) et nous allons constituer une instance pour associer associations et diverses structures.

L'échéance raisonnable est celle de juin 2027 pour permettre de faire le travail d'animation et d'écriture administrative du dossier.

L'inscription est payante auprès de la marque : 1,30€/habitant. L'appui du Conseil Régional porte sur une aide financière pouvant aller jusqu'à 40% (plafond 300 000€).

L'aide de 100 000€ du Conseil Régional est indépendante.

Un plan quinquennal d'investissement doit être présenté. Sans minimum d'argent à investir. Au-delà des 5 ans la commission vient vérifier que les engagements ont été tenus. L'objectif est de s'inscrire sur la durée. Il n'y a aucun engagement d'investissement, c'est fonction des capacités financières. Ce plan devra être soutenable. Sur les 1ères années des projets seront cofinancés. Les retombées touristiques sont considérables. Il s'agit d'une démarche gagnante qui permettrait d'accueillir un tourisme qualitatif inscrit déjà dans ce type de réseau qui s'inscrira dans la stratégie de tourisme durable de la Communauté de Communes du Trièves.

Il peut y avoir des aides incitatives pour le patrimoine privé. La fête de la transhumance peut faire partie du patrimoine immatériel qui fait la culture et l'identité d'un territoire.

Les aides aussi peuvent intervenir pour les espaces publics dont les voiries dont l'entretien est un engagement de mandature. Inscrire le musée dans un réseau national et le patrimoine naturel (Terre Vivante). Il conviendra d'organiser les groupes de travail d'ici un an.

DEL2026-05-04 : Complément de tarifs PIT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs de cartes de randonnées vendues au PIT.

Remarques : nouveaux horaires pour juillet et aout : embauche temporaire d'un saisonnier de mardi à samedi matin (9h30-12h30) + samedi de 16h à 18h (soit 17H30/mois).



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

DEL 2026-05-05 : résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général liée à la réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, avec 3 voix contre et 12 voix pour d'autoriser Mme La Maire à :

- approuver la réorientation du projet de réhabilitation de l'ancienne trésorerie et de l'espace culturel vers : un tiers-lieu « grand âge » ; des logements à loyers abordables ; des locaux destinés à des services de maintien à domicile ;
- résilier pour motif d'intérêt général le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Atelier Léger, conformément à l'article 31 du CCAG Maîtrise d'œuvre ;
- notifier la résiliation au titulaire du marché et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Remarques : absence de capacité d'autofinancement, il y a nécessité de redresser durablement les finances communales. Conserver des financements : dossiers à déposer avant le 31 mai.

Formellement si on ne veut pas continuer à payer le Maître d'œuvre, il convient de résilier le projet. Mais la collaboration avec ce cabinet va être prolongée, aussi le coût de résiliation représentant 5% des indus ne sera pas dû.

Claire-Lise Galland porte lecture d'un texte au nom de la minorité:

Nous sommes d'accord, il y a des incertitudes sur ce projet.

Incertitudes techniques, nous avons entendu les remarques de Philippe Moncada sur la conception, peut-être à revoir, avec un risque de surcoût. C'est chiffrable.

Incertitudes de financement : quel serait au final la part de subventions, donc la part à prendre à charge pour la commune ?

Difficulté actuelle sur la capacité d'autofinancement, nécessité de maîtriser le budget pour retrouver la possibilité de financer des projets...

Ces points ne veulent pas dire que ce projet n'est pas réalisable, mais qu'il pourrait être décalé.

Le fait d'arrêter définitivement ce projet est un choix politique.

Quelles sont les conséquences financières immédiates de ce choix ?

** 110 000 € et 3 ans de travail de la CCT et de la commune.*

** résiliation du contrat ?*

Mais surtout enterrer ce projet c'est choisir de ne pas mettre au centre du village :

** la culture*

** la mixité sociale et intergénérationnelle à travers la médiathèque, le lieu ouvert et l'espace culturel*

** l'accueil touristique (comme demandé par PVC)*

** le travail partagé*

Et c'est fort probablement choisir de ne pas avoir une médiathèque capable d'accueillir tous les publics, accessible aux personnes à mobilité réduite, de taille suffisante pour y faire des animations...

Peut-être le projet de nouvelle médiathèque pourrait se faire à Clelles ?



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Accueil de l'ADMR

Nous avons aussi entendu pendant la campagne le problème de place du local actuel de l'ADMR. Nous rappelons que l'installation de l'ADMR est du ressort de la CCT.

Pour autant nous avons des remarques sur la mise en place de l'ADMR au rdc de la T'Réseau,

** concernant le stationnement d'une douzaine de bénévoles qui viennent de tout le Trièves 2 fois par mois, une douzaine également d'aides à domiciles qui viennent chaque semaine.*

** et concernant une alternative potentielle qui serait l'installation de l'ADMR dans les locaux actuels du SIAD qui offrent la possibilité de se garer facilement et seront sûrement plus lumineux et chaleureux de la Tréso...*

Nous demandons que cette solution soit étudiée en concertation avec tous les intervenants ADMR (bénévoles et salariés), SIAD, CCT...

Jean-Louis Goutel : il s'agit d'un choix politique et pragmatique, les financements se sont érodés au fil du temps. L'enjeu est de conserver les financements et le travail déjà fait par l'architecte sans reprendre un bureau d'études et répondre à un certain nombre de demande. Le projet d'une nouvelle médiathèque sera porté auprès du président de la CCT (discussion également engagée sur le fonds documentaire) sur la base d'un projet étudié il y a 7 ans ce permettra également d'avoir 2 structures intercommunales à côté, idée de rapprocher la médiathèque de Mixages. Chacun portera ses investissements ce qui évitera les débats sur le répartition des charges de fonctionnement.

De nombreux projets se sont imposés à la nouvelle équipe (rénovation des Sagnes notamment, qui sera le projet prioritaire au regard de l'état de la salle, etc.). Un autre projet se construirait autour de la proposition d'un nouveau parc pour les jeunes et un autre espace de jardin à proximité de Mixages. Les projets doivent permettre de répondre à de nombreuses demandes. 3 nouveaux logements seront proposés. Le co-working sera déplacé dans les locaux de Radio-Dragon, au dernier étage.

Le bâtiment de l'ancienne trésorerie sera affecté à un « Tiers Lieu Grand Age » avec l'enjeu d'offrir un nouveau local à l'ADMR au RDC.

Autre sujet : entretien des routes et des chemins qu'il faudra planifier sur les 6 ans. Il s'agit d'une réorientation globale. Une opération équilibrée dans un cadre pluriannuel, permettant de conserver les subventions acquises et compatible avec les capacités de financement de la commune.

Un Tiers Lieu implique a minima une mixité générationnelle. Y seront proposées des activités d'accompagnement faites par les services à domicile. L'intérêt est de garder l'ensemble des fonctionnalités dont les 4 salles publiques.

Démarrage du projet : 2026.

Les élus de la minorité remarquent que d'accueillir L'ADMR à la Trésorerie risque d'engendrer des problématiques de stationnement pour les adhérents, les soignants et autres. L'ADMR pourrait être accueilli au sein du SIAD dans la zone d'activité, attendu qu'il ne s'agit pas d'un public essentiellement mensois.

Josiane Chevalier répond que cela aurait également été le cas pour la médiathèque. Ce problème global sera traité.

**PROCES-VERBAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026****DEL 2026-05-06 : Création d'un point d'information touristique au sein du camping en DSP**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, avec 3 abstentions et 12 voix pour d'autoriser la création d'un point d'information touristique au sein du camping communal exploité dans le cadre de la DSP ; de préciser que ce point d'information aura notamment pour mission : la mise à disposition de documentation touristique ; l'information des visiteurs sur les activités, commerces, services et événements du territoire ; l'orientation vers l'office de tourisme intercommunal (Maison de Pays à Clelles) ; d'autoriser le délégataire du camping à assurer cette mission dans les conditions prévues par la convention de DSP, par avenant si nécessaire ; de préciser que les modalités pratiques (horaires, documentation, signalétique, participation éventuelle de l'office de tourisme) seront définies par convention ou échange de courrier entre les parties ; d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Remarques :

Cette labellisation vient en complément du PIT. L'auberge, également en DSP, n'a pas souhaité offrir ce même service. Un 2^{ème} point sera recherché dans le village. Le PIT actuel ne sera pas maintenu en l'état. Il demeure toujours un souci juridique relatif au transfert d'une compétence qui est pourtant une compétence exclusive d'une intercommunalité.

Dès 2027, il convient d'entrer dans ce cadre juridique et discuter avec la CCT pour comprendre comment exercer différemment sa compétence.

DEL 2026-05-07 : DM3 BP régularisation achat ancienne Trésorerie Publique

Cette délibération est ajournée et sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Remarques :

Josiane Chevalier indique qu'ils ne disposent pas à ce jour des éléments de compréhension de toutes ces modifications d'écriture. Ce qu'il faut néanmoins retenir, c'est que l'annuité d'emprunt de 2024 n'a pas été réglée, que cela n'a pas été régularisé en 2025 et qu'en 2026, nous nous retrouvons à inscrire 2 annuités, soit 90 000 euros alors que la situation financière est extrêmement difficile. Cette DM3 sera ainsi représentée en juin, avec les explications utiles.

- Tirage au sort des jurés d'assise**- Rendu-acte :**

Josiane Chevalier : Retrait délibération désignations SDIS ; une personne a été en fait désignée pour candidater au collège des communes au sein du CA du SDIS et cela relève du maire, donc pas du CM. L'association des maires a proposé de désigner une personne pour figurer sur leur liste. Mme La maire a proposé Margaux TENDRON.

En préambule de la présentation du compte-rendu de la 1^{ère} commission finances qui a été ouverte à la minorité : Les documents de la DDFIP ont été partagés. La population sera informée par le biais d'une plaquette en début d'été. Tous les indicateurs figurant dans le document DDFIP sont au rouge : le BP 2026 est insincère, dépenses non prévues ou sous-estimées. Une réorientation de certains projets s'est très rapidement imposée à nous compte tenu d'autres besoins urgents :

Les Sagnes, avis défavorable levé avec un engagement rapide à réhabiliter (exemple du gaz), urgence donc à monter ce projet, un questionnaire a été envoyé aux utilisateurs et un comité de pilotage assurera la synthèse des attentes, les utilisateurs seront évidemment associés ;

Le skate parc de Pré Colombon, n'est plus conforme, un nouveau parc sera créé à proximité aussi de Mixages ;



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Abandon du tiers-lieu tel que prévu (projet de plus de 2 millions d'euros), médiathèque sous maîtrise d'ouvrage CCT (le VP concerné est C. Bronner), co-working coûteux en fonctionnement (et peu utilisé) transféré à Radio dragon, locaux communaux, pour optimiser utilisation espace réaménagé du haut, nous avons rencontré les occupants qui voient cela positivement, espace de travail partagé ;

Création d'un tiers-lieu grand âge et de 3 logements (la mairie précédente n'en a pas fait un seul pdt son mandat) dans locaux trésorerie, opération qui devrait s'équilibrer avec loyers et subventions et qui répond à deux besoins urgents de la commune

Les travaux de voirie devront faire l'objet d'un programme global, sera travaillé avec le CD.

Les élus ont fait le tour des chemins et nous serons en mesure de planifier cela après concertation avec le CD, et urgence à rénover le pont de Foreyre.

Information sur le changement de programme ONE.

Informations suite à diverses interpellations écrites, orales ou anonymes.

Information sur le DAB : la CDPP n'avait pas été saisie. Madame Galland a indiqué qu'elle l'avait été. Or, les services de la mairie n'ont pas trouvé trace de cette saisine et le directeur de la Poste m'a confirmé qu'elle ne l'avait pas été.

La redevance du domaine public pour les bornes électriques :

La réglementation ne relève pas du code de l'urbanisme mais du code général de la propriété des personnes publiques (pour les initiés le CG 3 P) qui stipule qu'une occupation est consentie à titre gratuit conformément à l'article L 2125 -1 de ce code en raison des motifs d'intérêt général suivants :

- Contribution au développement de la mobilité électrique
- Absence d'offre suffisante sur le territoire communal
- Participation à la transition énergétique locale
- Service rendu à la population.

C'est donc à bon droit que nous avons statué lors du dernier CM, sachant que de surcroît l'entreprise Pelloux financera la neutralisation de la cuve, place Paul Brachet.

Retrait de la statue du parc BONNIOT :

Dans l'espace public, le maire dispose d'un pouvoir de police et peut, s'il l'estime nécessaire, faire retirer une œuvre (existe un critère de décence) et d'autre part, que le droit moral de l'artiste ne saurait s'exercer puisqu'il n'y a pas eu de contrat, l'œuvre a été offerte, tout comme celle qui figure dans le hall de la mairie, dont chacun s'accorde à reconnaître les valeurs esthétiques. Cela nous incitera à la prudence lorsque l'on nous demandera de co-financer des œuvres.

Les affichettes anonymes sur nos actions en matière d'urbanisme : Les Mensois trouveront toutes les explications utiles dans le TUM, désormais distribué par les élus (occasion de contact avec la population).

Retour sur la 1ère commission finance du 19 mai 2026 par Jean-Louis Goutel :

Objectif : partager l'analyse de la situation financière de la commune sur la base du document de valorisation financière et fiscale 2025 produit par le service de gestion et de comptabilité de la Mure. Chiffre tous extrait du doc à 100 %. Personnellement sans avoir eu accès à ce document j'ai dans les TUM de 2023 à 2025 produit une analyse similaire.

Ensemble des membres de la commission présents : Quelques chiffres clés qui résument la situation de la commune et expliquent nos décisions : 2021 2025. Produits de fonctionnement : sont passés de 1406 k€ en 2021 à 1611 € en 2025 soit une augmentation de 14,7 % sur la période ce qui est proche de l'inflation (dont plus de 90000 € de produits exceptionnels en 2025, moins de 2000 € les autres années). 1084 € par habitants contre 847 € dans le département.

Ressources fiscales :

548 € par habitant 527 € dans le département.

Dotations et participations 351 €/ 176 €. Charges de fonctionnement : sont passées de 933 k€ en 2021 à 1447 k€ en 2025 soit une augmentation de 55,1 %. Charges générales par habitant 401 € pour Mens 254 € pour le département. Charges de personnel 430 € pour Mens 310 € pour le département (Mens ne gère pas les écoles) + 46,1 % entre 2021 et 2025.

Résultats :

**PROCES-VERBAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026**

Capacité d'autofinancement nette après remboursement en capital des emprunts

2021 : 369 K€

2023 : 137 K€

2025 : 10 K€ avec 90000 € de recettes exceptionnelles ce qui veut dire qu'il n'y a plus de capacité à rembourser les emprunts.

Situation financière :

Dettes financières 735 K€ en 2021, 1709 K€ en 2025 auquel il faut rajouter le camping 407 k€ de capital restant dû au 31 12 2025). Fonds de roulement : négatif - 5 000 € fin 2024 qui a imposé un emprunt de 1300000 € début 2025 et un emprunt de 600 000 € sur le budget de l'eau pour reconstituer la trésorerie. Dettes financières par habitant 1150 € avec une moyenne départementale de 609 €, nationale de 554 € hors camping.

Perspectives 2026 :

Le BP 2026 de l'ancienne mandature prévoit un résultat de fonctionnement de 86 000 € en supprimant la dépense du poste eau 30000 €, en n'intégrant pas la contribution école de 36000 € et en réduisant l'entretien des voiries de 50000€ sans aucune mesure d'économie structurelle ce qui anticipe une capacité d'autofinancement nette négative et malgré cela un emprunt de 1650000 € qui aurait masqué à court terme les problèmes de trésorerie mais qui aurait aggravé pour 30 ans la situation financière de la commune.

Cela nous amène à conduire une réduction drastique des dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager des ressources pour nos projets. Une commune de notre taille pour faire face à ses besoins courants d'investissement devrait dégager en moyenne 300.000€ d'excédent de fonctionnement par an. Cela nous amène également à revoir notre stratégie d'investissement tout en prenant en compte au mieux les demandes des habitants. Conserver un maximum de financement Etat Region Département avec des échéances en mai .

Retrait des délibération désignation SDIS : voir note du Maire. Margaux Tendron sera proposée par l'AMI.

Questions diverses :

Claire-Lise Galland regrette que les demandes de RDV ne soient pas honorées, et que ce que Charlotte Amirante avait exprimé ait été interprété autrement.

Josiane Chevalier : Une règle est donnée qu'aucun sujet familial ne sera abordé en séance.

Le conseil est clos à 21h35.

Fait à MENS, le 27/05/2026

Josiane CHEVALIER, La Maire

La secrétaire de séance, Myriam CAPELLI

